



## Convocation à la séance du 4 mai 2026

à **19h30** à la Salle du Conseil Communal à Apples

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2026
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
  - Préavis n° 05-2026 – Demande de crédit d'étude de CHF 710'000.00 pour les prestations d'ingénierie relatives à la construction du réservoir de Montachard et des infrastructures communales associées
  - Préavis n° 06-2026 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 515'000.- pour la sécurisation et la stabilisation de berges sur les cours d'eau communaux.
  - Préavis n° 07-2026 – Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Senoge
  - Préavis n° 08-2026 - Garderie de Chaniaz : demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'800'000.- pour la construction d'une nouvelle garderie
5. Communications du Bureau du Conseil Communal
6. Présentation sur la mobilité douce
7. Présentation sur la situation actuelle au niveau des déchets
8. Réponse à l'interpellation R. Dupertuis et consorts
9. Communications municipales
10. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
11. Propositions individuelles et divers
12. Clôture

Hautemorges, le 10 avril 2026

Pour le Bureau du Conseil Communal :

Cédric Jotterand, Président

Laurent Mottet, Secrétaire

**IMPORTANT :**

Tout membre du Conseil Communal, empêché de participer à une séance, doit préalablement annoncer son absence par écrit (e-mail) à l'adresse suivante :

[laurent.mottet@hautemorges.ch](mailto:laurent.mottet@hautemorges.ch)

Merci de votre compréhension.

**Informations complémentaires :****Présentation avec support visuel :**

Sauf circonstance exceptionnelle, l'intervention des conseillers-ères se fait oralement et sans support de présentation.

Néanmoins, les conseillers-ères souhaitant présenter un sujet à l'aide d'un support (Powerpoint, photos ou autres) doivent soumettre leur-s fichier-s d'images au Bureau du CC au moins 5 jours avant la séance.

A défaut, le Président se réserve le droit de faire reporter l'intervention au Conseil suivant.

Merci de votre compréhension.